

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-réurrence	Objet	Période
<input type="checkbox"/> En numéraire (argent) <input type="checkbox"/> En nature	<input type="checkbox"/> Première demande <input type="checkbox"/> Renouvellement (ou poursuite)	Fonctionnement global Projet(s)/actions(s)	Annuel ou ponctuel Pluriannuel

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.servicepublic.fr/>) :

État - Ministère
 Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional
 Direction/Service

Conseil départemental
 Direction/Service

Commune ou Intercommunalité
 Direction/Service

Établissement public

Autre (préciser)

Mars 2017 - Page 2 sur 9

Téléphone :

Courriel :

Nom :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Fonction :
.....

Prénom :

1. Identification de l'association

1.1 Nom -

Dénomination :
.....

1.2 Numéro Siret : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

W

(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Volume : |_|_|_|_| Folio : |_|_|_|_| Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège

social :

Code postal :

Commune :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal :

Commune :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Nom :

Fonction :
.....

Commune déléguée le cas

échéant :

Commune déléguée le cas

échéant :

Sigle de l'association : Site

web:

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : attribué par en date du :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

Mars 2017 - Page 3 sur 9

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

3. Relations avec d'autres associations

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

A quelle fédération l'association est-elle affiliée ? (veuillez choisir parmi les listes déroulantes ci-dessous) :

L'association constitue-t-elle une ligue, un comité ou un club ?

Pour les ligues, comités régionaux ou départementaux, nombre de clubs fédérés sur le territoire (région, département, etc.) :

Nombre de licenciés de sexe : - féminin :

- masculin :

|_|_|_|_|

- 1 - Clubs ou structures associatives locales
- 2 - Comités et ligues niveau départemental
- 3 - Comités et ligues niveau régional
- 4 - Fédérations ou associations nationales
- 5 - Fédérations ou associations internationales

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles :

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

Nombre de volontaires :

Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)

Nombre total de salariés :

dont nombre d'emplois aidés

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)

Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique

Adhérents

Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association

Mars 2017 - Page 4 sur 9

5. Budget¹ de l'association

Année 20.... ou exercice du au

TOTAL

862 - Prestations

864 - Personnel bénévole

861 - Mise à disposition gratuite de biens et services

860 - Secours en nature

TOTAL DES CHARGES

69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés

67 - Charges exceptionnelles

66 - Charges financières

Autres charges de personnel

65 - Autres charges de gestion courante

64 - Charges de personnel

62 - Autres services extérieurs

Entretien et réparation

Locations

61 - Services extérieurs

Achats matières et fournitures

Autres fournitures

60 - Achats

CHARGES

TOTAL

875 - Dons en nature

TOTAL DES PRODUITS**79 - Transfert de charges****77 - Produits exceptionnels****76 - Produits financiers**

L'agence de services et de

paiement (emplois aidés)

Autres établissements publics

Communes, communautés de communes ou

d'agglomérations:

Conseil-s Départemental (aux) :

Conseil-s Régional(aux) :

70 - Vente de produits finis, de marchandises,**prestations de services**

PRODUITS Montant

Assurance

Documentation

Rémunérations intermédiaires et honoraires

Publicité, publication

Déplacements, missions

Services bancaires, autres

Impôts et taxes sur rémunération

Autres impôts et taxes

Rémunération des personnels

Charges sociales

87 - Contributions volontaires en nature

870 - Bénévolat

871 - Prestations en nature

Montant

CHARGES DIRECTES RESSOURCES DIRECTES

63 - Impôts et taxes**86 - Emplois des contributions volontaires en****nature**

3

Excédent prévisionnel (bénéfice) Insuffisance prévisionnelle (déficit)3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima*

une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans

l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements

demandés auprès d'autres financeurs publics valent

déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Mars 2017 - Page 5 sur 9

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet**Description :****Intitulé :****Bénéficiaires** : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République

(ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation

financière éventuelle, etc.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Objectifs :

Hors contrat de la ville

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez

lequel)

Projet n°....

Mars 2017 - Page 6 sur 9

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**Territoire :**

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

4 Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Date ou période de réalisation : du (le) |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_|

Nombre de personnes Nombre en ETPT

Bénévoles participants activement à l'action/projet

Salarié

dont en CDI

dont en CDD

dont emplois aidés⁴

Volontaires (services civiques ...)

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Projet n°....

Mars 2017 - Page 7 sur 9

6. Budget⁵ du projet

Année 20... ou exercice du au

La subvention sollicitée de.....€, objet de la présente demande représente% du total des produits du projet

(montant sollicité/total du budget) x 100.

5 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

6 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

7 Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

TOTAL

862 - Prestations

864 - Personnel bénévole

861 - Mise à disposition gratuite de biens et services

860 - Secours en nature

TOTAL DES CHARGES

86 - Emplois des contributions volontaires en nature

TOTAL

875 - Dons en nature

TOTAL DES PRODUITS

87 - Contributions volontaires en nature

870 - Bénévolat

871 - Prestations en nature

CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET

Charges fixes de fonctionnement

Frais financiers

Autres

CHARGES

69 - Impôt sur les bénéfiques (IS); Participation des salariés

67 - Charges exceptionnelles

66 - Charges financières

Autres charges de personnel

65 - Autres charges de gestion courante

64 - Charges de personnel

62 - Autres services extérieurs

Entretien et réparation

Locations

61 - Services extérieurs

Achats matières et fournitures

Autres fournitures

60 - Achats

79 - Transfert de charges

77 - Produits exceptionnels

76 - Produits financiers

L'agence de services et de

paiement (emplois aidés)

Autres établissements publics

Communes, communautés de communes ou

d'agglomérations:

Conseil-s Départemental (aux) :

Conseil-s Régional(aux) :

70 - Vente de produits finis, de marchandises,

prestations de services

PRODUITS Montant

Assurance

Documentation

Rémunérations intermédiaires et honoraires

Publicité, publication

Déplacements, missions

Services bancaires, autres

Impôts et taxes sur rémunération

Autres impôts et taxes

Rémunération des personnels

Charges sociales

Montant

CHARGES DIRECTES RESSOURCES DIRECTES

63 - Impôts et taxes

7

Excédent prévisionnel (bénéfice) Insuffisance prévisionnelle (déficit)

Projet n°

Mars 2017 - Page 8 sur 9

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014

entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux

libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

.....

représentant(e) légal(e) de l'association

- demander une subvention de : € au titre de l'année ou exercice 20....

..... € au titre de l'année ou exercice 20....

..... € au titre de l'année ou exercice 20....

..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2

signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci8.

Fait, le

à

Signature

déclare :

8 "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20

décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à

l'application des articles 107 et 108 du traité sur le

fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et

au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le

fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Mars 2017 - Page 9 sur 9

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Date de signature

de l'acte

d'attribution de la subvention (arrêté, convention)

Année(s) pour laquelle/

lesquelles la subvention a été attribuée

"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention

Autorité publique ayant accordé la subvention

Montant

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.